

LES MIGRATIONS CLIMATIQUES

Actes de la conférence du 11 juin 2008 au Parlement européen





Genèse d'une déclaration

LORS que nombreux sont déjà ceux qui, ayant perdu leurs terres ou leurs moyens de subsistance, se voient contraints à l'exode à cause des impacts des dérèglements climatiques, il semblait urgent d'engager un débat sur ces questions encore peu prises en considération.

La conférence du 11 juin 2008, organisée par Hélène Flautre, sous l'égide du groupe des Verts/ALE au Parlement européen visait donc à interpeller les institutions européennes sur les conséquences humaines de ces bouleversements.

Elle a été l'aboutissement d'un travail de fond, engagé courant 2007. Les migrations climatiques renvoyant à divers secteurs (environnement, développement, migrations / droits de l'Homme), un groupe de travail pluridisciplinaire constitué de différents acteurs complémentaires (acteurs de terrain, Institutions internationales, universitaires) a été mis en place pour définir les objectifs et les modalités de la conférence. Ce groupe de travail s'est réuni régulièrement entre juillet 2007 et juin 2008. Une liste de diffusion a par ailleurs été créée pour faciliter la diffusion d'informations et le travail de veille.

Etant donné la complexité de la thématique, nous avons décidé relativement rapidement de limiter l'objet des échanges de la journée du 11 juin aux **migrations liées spécifiquement aux dérèglements du climat** (ont donc été par exemple exclus les déplacements dus aux projets d'infrastructures, aux tremblements de terre, etc.)

D'autre part les impacts humains de ces dérèglements et les inégalités qu'ils induisent sont apparus comme étant encore insuffisamment étudiés. Les migrations climatiques peuvent en effet prendre différentes

formes et être de durée variable. Nous avons donc choisi de nous centrer sur plusieurs zones au cours de la matinée : les îles Tuvalu, l'Europe de l'est, le Bangladesh et le Sahel, en favorisant les voix du Sud et les interventions de terrain. Cela permettait d'aborder différentes causes climatiques de départ comme la montée du niveau des mers, les inondations ou la désertification ainsi que différents types de déplacements contraints dus au climat.

Nous avons également pris le parti de ne pas nous focaliser uniquement sur les enjeux liés à la définition et aux conséquences d'un éventuel statut pour les déplacés. La question de la protection, primordiale et ce d'autant plus qu'elle est inexistante à l'heure actuelle, devait bien sûr être abordée mais la problématique a été envisagée selon une perspective plus large.

Nous souhaitions en effet évoquer différents aspects et défis soulevés par les migrations climatiques en terme par exemple de **développement** (mise en œuvre des stratégies d'adaptation), de **compensation**, de **sécurité humaine** ou d'**ethnodiversité** afin de conserver une approche globale du phénomène. Plusieurs agences onusiennes, s'étant penchées sur ces questions en 2007 et 2008, ont donc été invitées.

Enfin, un projet de déclaration a été rédigé par le groupe de travail en amont de la conférence puis débattu et amendé au cours de la journée. Le texte final reprend les constats, les analyses et les pistes d'actions identifiés pendant la journée. Ces axes proposent un cadre de réflexion et d'action pour une meilleure prise en charge des migrations climatiques dans les années à venir.

Chloé ALTWEGG BOUSSAC Coordinatrice du groupe de travail

Comité de pilotage

Hélène Flautre, Chloé Altwegg Boussac, Joël Campagne, Guillaume Sellier, Bertrand Verfaillie.

Saoudata Aboubacrine (association Tin Hinan), Hélène Combe (Observatoire de la décision publique), Christel Cournil (Université Paris 13 - membre de l'IRIS), Donatien Garnier, (Collectif Argos), François Gemenne (EACH-FOR), Mireille Havez (MRES, EDA), Fanny Héros (Alofa Tuvalu), Pierre Mazzega (Cnes – Programme AMMA), Céline Pévrier (Collectif Argos), Claire Rodier (Gisti), Aurélie Sgro (thèse), Ginette Verbrugge (Les Verts), Chloé Vlassopoulou (Terra), Lionel Wanet (Secrétaire régional écolo Namur), Laurent Weyl (Collectif Argos), Harry Wijnberg (LISER)

Éditorial

Hélène FLAUTRE Députée européenne Présidente de la Sous-commission des droits de l'Homme www.flautre.net



E document que vous avez entre les mains présente les principales analyses et propositions d'action formulées par les intervenants à la conférence sur les « Migrations climatiques», organisée par le groupe des Verts/ALE au Parlement européen le 11 Juin 2008. L'adoption finale de la déclaration sur les migrations climatiques est un appel pressant aux institutions européennes et internationales à agir. Agir de façon coordonnée, préventive et réparatrice pour la protection des droits fondamentaux des populations affectées par les dérèglements climatiques, ou promises à l'être, voilà l'enjeu! Il en va de l'universalité des droits de l'Homme, de la paix, du développement humain, de l'habitabilité de la planète et de sa diversité ethnoculturelle.

La situation des peuples autochtones est à cet égard emblématique. Exemplaires dans l'utilisation durable et diversifiée de leur environnement, particulièrement dépendants de sa qualité pour tout acte de la vie quotidienne, ils ont été les premiers alertés et ils sont les plus touchés par la dégradation climatique. Ils sont aussi assurément les moins responsables. C'est la loi universelle des dérèglements climatiques : Les plus vulnérables sont les moins responsables! Y compris en Europe où les Roms sont les premières victimes des inondations destructrices de ces dernières années.

Partout dans le monde les populations affectées développent des trésors d'intelligence collective pour résister et pour s'adapter. Elles remplacent la culture ancestrale du riz par des élevages de crevettes dans les eaux salinisées, elles modifient le temps et le parcours de la transhumance dans les zones en désertification, elles déplacent des maisons menacées par la fonte du permafrost, elles se déplacent aussi jusqu'aux abords paupérisés des grandes villes, et parfois au-delà de leurs frontières, partageant alors le lot des «migrerrants». La déclaration demande que soient renforcés les programmes d'adaptation et intégrées les contraintes climatiques dans tous les projets de coopération et de développement et ceci à tous niveaux institutionnels. La participation des populations les plus vulnérables à ces programmes reste le meilleur gage de leur réussite.

Les dérèglements climatiques bouleversent la vie de millions de personnes. Combien? Dix ou cent millions? Et demain, en 2050, 250 millions ou un milliard? Les travaux des organisations nationales ou des ONG, s'ils nous alertent et nous interpellent, restent encore insuffisamment documentés sur la réalité des impacts sur la vie des populations, sur leur nature et leur interrelation avec d'autres facteurs comme la pauvreté, l'état démocratique, le mode de développement ou les pratiques agricoles. Le rapport des Nations Unies de 2007 sur le développement humain est certainement l'étude globale la plus aboutie à ce jour sur ces questions. La déclaration propose que soit créé au sein du GIEC un groupe *ad hoc* d'étude sur les déplacements liés aux dérèglements climatiques.

Des déplacements importants, temporaires ou définitifs, de populations issues de zones inondées, désertifiées, impropres à la vie, sont inéluctables. Ces mouvements doivent être anticipés, accompagnés et les droits des personnes protégés. Faute de quoi la communauté internationale interviendra trop tard, à coup d'opérations humanitaires, dans l'urgence de catastrophes climatiques ou de conflits meurtriers. La déclaration propose la création d'un fonds international destiné à la gestion de ces mouvements de population, tenant compte des responsabilités des pays.

Vous le lirez, ces enjeux sont encore peu ou mal appréhendés par les institutions européennes. La déclaration propose la création, au sein des institutions européennes, d'un groupe transversal de haut niveau. Notre objectif est de mettre la protection des populations et de leurs droits au cœur des politiques de lutte contre les changements climatiques, en cohérence avec les indispensables actions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, au cœur des politiques de développement et de migration, à la hauteur de notre responsabilité et de l'ambition de l'Europe de promouvoir les droits de l'Homme, la paix et le développement.



DÉCLARATION

- Considérant que le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, prix Nobel de la paix en 2007, établit avec un degré de certitude jamais atteint auparavant, que les activités humaines sont responsables des dérèglements climatiques et que ceux-ci sont sans équivoque ;
- Considérant que les programmes de prévention (ou de mitigation) adoptés par la communauté internationale n'arrivent pas aujourd'hui à freiner la dégradation environnementale ;
- Considérant que les effets des dérèglements climatiques en particulier la montée du niveau des mers, le phénomène de désertification, les inondations ou les canicules affectent les conditions de vie des populations en ce qu'ils peuvent générer dégradations, disparitions de territoire, pression accrue sur les ressources naturelles, atteintes aux droits fondamentaux et de ce fait parfois, accentuer certaines tensions ou provoquer des conflits;
- Considérant que les impacts du changement climatique sur les sociétés humaines se font déjà sentir dans de nombreux endroits comme le Sahel fortement touché par le phénomène de désertification, le Bangladesh sujet à des inondations répétées, certaines régions européennes mais aussi dans plusieurs îles du Pacifique, vouées à disparaître sous les eaux, entraînant la disparition future d'États-Nation;
- Considérant que les populations les plus vulnérables sont les plus affectées par les effets des bouleversements climatiques et qu'elles sont moins armées pour y faire face ;
- Considérant que les populations autochtones sont en particulier touchées par les impacts des dérèglements climatiques et les migrations qu'ils peuvent générer ; que les concernant, la récente déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones est un texte de référence ;
- Considérant que les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les populations ne sont à l'heure actuelle ni suffisamment encouragées, ni suffisantes à terme et qu'elles ne pourront éviter des déplacements de population importants ;
- Considérant que ces déplacés peuvent être définis comme étant des personnes forcées de quitter leur habitation, d'une façon temporaire ou permanente, à cause des impacts de dérèglements climatiques qui mettent en péril leur existence ou affectent sérieusement leurs conditions de vie ;
- Considérant qu'il y a des craintes bien fondées selon lesquelles les populations fuyant des conditions environnementales invivables pourraient croître de façon exponentielle au cours des prochaines années ;
- Considérant que les causes des migrations sont multiples, complexes et interdépendantes ; que le facteur climatique encore peu pris en considération dans ces processus pourrait voir ses incidences accrues ;
- Considérant que ces déplacés peuvent rester à l'intérieur de leur pays mais aussi être contraints immédiatement ou à terme de le quitter, selon la nature et l'ampleur de la dégradation environnementale ; que les mouvements de population engendrés peuvent être diffus et continus comme dans le cas de la désertification ou massifs et ponctuels en réaction à un événement climatique brutal ;
- Considérant que ces migrations à caractère climatique peuvent être saisonnières, temporaires mais aussi parfois définitives, qu'elles s'insèrent dans des problématiques climatiques et géopolitiques régionales ; qu'il faut donc les envisager d'un point de vue tant local que global ;
- Considérant que selon l'article 1er .A de la Convention de Genève, un réfugié est une personne qui craint, avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui ne peut ou du fait de cette crainte ne veut retourner dans son pays ; que cet article n'est ni interprété ni appliqué aujourd'hui en vue d'une protection des déplacés pour cause climatique ;
- Considérant que dans une rupture environnementale climatique l'origine naturelle et la part de responsabilité humaine sont intimement liées ;
- Considérant que dans l'état actuel du droit international, aucun instrument ne permet la mise en œuvre de mesures de compensation pour les préjudices subis, et que ces déplacés ne bénéficient d'aucune reconnaissance statutaire, la seule réponse envisagée étant de type humanitaire;
- Considérant d'autre part que ces migrations climatiques posent des questions en terme de responsabilité Nord Sud et de développement durable, se traduisant notamment par des atteintes à sécurité humaine comme à la diversité culturelle, ces déplacements pouvant aboutir à la disparition de modes de vie, de cultures et savoirs ancestraux ;
- Considérant l'urgence de la situation et le caractère prévisible d'incidences accrues du facteur climatique dans les processus migratoires des années à venir ;
- Considérant le manque d'études de terrain sur ces questions, l'absence de prise en considération du facteur climatique et des inégalités qu'il induit dans la réflexion sur les flux migratoires ;
- Considérant les enjeux humains des dérèglements climatiques, la responsabilité de la communauté internationale, et la nécessité de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention, de compensation et de protection des personnes affectées y compris des migrants, victimes d'une injustice climatique flagrante,

SUR LES MIGRATIONS CLIMATIQUES

LES PARTICIPANTS AU PRÉSENT SÉMINAIRE SUR LES MIGRATIONS CLIMATIQUES INVITENT LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES À PROMOUVOIR LES OBJECTIFS SUIVANTS

ACCENTUER la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;

SOUTENIR les programmes de prévention et d'appui aux stratégies d'adaptation aux impacts des dérèglements climatiques, y compris la restauration des zones affectées, des habitats et des milieux de vie, intensifier la coopération internationale sur ces questions ;

METTRE EN ŒUVRE des mécanismes de compensation des préjudices économiques, sociaux et culturels subis par les populations ;

ANTICIPER le déplacement et l'accueil des déplacés pour pouvoir, si besoin est, les organiser dans le plus grand respect de la dignité humaine et des spécificités culturelles ;

ORGANISER une protection juridique des victimes des déplacements climatiques présentes ou à venir, qui ne bénéficient aujourd'hui d'aucune reconnaissance ;

DÉVELOPPER les programmes de recherche portant sur l'étude quantitative et qualitative des impacts humains des dérèglements du climat et de leurs corollaires en terme de migrations contraintes.

FAVORISER la prise de conscience et la sensibilisation des populations et des autorités, du Nord comme du Sud sur ces questions ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTICIPANTS AU PRÉSENT SÉMINAIRE SUR LES MIGRATIONS CLIMATIQUES RECOMMANDENT

Que soient renforcés les programmes tant de prévention que d'appui aux stratégies d'adaptation et intégrées les contraintes climatiques dans le financement, la conception et la mise en œuvre des projets de coopération, d'aide humanitaire et de développement et ceci à tous les niveaux de coopération : internationale, nationale, régionale et décentralisée,

Que soit mis en place au sein des institutions européennes et en vue d'un positionnement ultérieur de l'Union sur ces questions, un groupe de travail transversal et de haut niveau sur les questions d'accueil des populations contraintes à un déplacement dû aux impacts des dérèglements climatiques et de protection de leurs droits et spécificités culturelles,

Que soit créé un fonds international destiné à la gestion des mouvements de population générés par les dérèglements climatiques et à leur prise en charge, en tenant compte des responsabilités des pays,

Que soit créé au sein du GIEC un groupe de travail ad hoc qui axerait ses recherches (quantitatives et qualitatives) sur les déplacements liés aux des dérèglements climatiques,

Que soient mis en place des mécanismes de gouvernance entre les différents secteurs et institutions concernés par ces questions,

Que soit recherchée une cohérence entre les différentes politiques menées par l'Union Européenne (économique, agricole, de coopération ...) en vue d'une politique de l'Union sur ces questions,

Que soient renforcées les capacités d'adaptation des régions d'accueil.

FAIT À BRUXELLES, LE 11 JUIN 2008

Cette déclaration a été adoptée suite à la conférence sur les migrations climatiques organisée le 11 juin 2008 au Parlement européen, à Bruxelles, par le groupe des Verts/ALE. Elle reprend les constats, les analyses et les pistes d'actions identifiés durant la conférence. Bien qu'ayant pris toute leur part aux discussions, les représentants du PNUE et de l'OIM ont tenu à préciser que leurs interventions n'engageaient pas ces institutions.

SESSION 1 présidée par Raül Romeva i Rueda, député européen Verts / ALE



Orateurs : Cecilia Ugaz, Andras Vag, Saoudata Aboubacrine, Donatien Garnier, Panapasi Nelesone.



« Gagner la bataille du climat passera par une lutte contre la pauvreté »

Cecilia UGAZ

Co-auteure du rapport du Programme des Nations-Unis pour le développement (PNUD) 2007-2008 : « La lutte contre le changement climatique, un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé ». WEB : hdr.undp.org/en/francais/

Le changement climatique menace le potentiel humain, les libertés et les droits de l'Homme. Nous sommes tous convaincus du risque global qu'il constitue pour l'humanité, mais nous savons aussi que ce risque n'est pas le même pour tous. Par exemple, les populations pauvres sont 80 fois plus exposées aux catastrophes climatiques que les habitants des pays riches.

Les deux milliards de personnes qui vivent avec moins de deux dollars par jour et qui feront face à la plus grosse menace, seront affectées par cinq mécanismes principaux. 1) Un déclin de la productivité agricole, en particulier dans les régions très pauvres d'Afrique sub-saharienne. 2) Une augmentation de l'insécurité liée à la raréfaction de l'eau. 3) Une augmentation de l'exposition aux catastrophes naturelles, pouvant entraîner des déplacements de populations. 4) Une augmentation des maladies épidémiques (malaria, dengue) qui est déjà à l'œuvre aujourd'hui. 5) L'effondrement d'écosystèmes sur lesquels des populations ont bâti leur mode de vie, et la diminution des réserves de pêche.

Une diminution de la productivité agricole pourrait conduire 600 millions de personnes de plus à la malnutrition d'ici 2080. Sur le plan sanitaire, 400 millions de personnes supplémentaires risquent de contracter la malaria d'ici 2020. Et c'est une estimation basse.

En outre, n'oublions pas que les chocs climatiques ont des effets sur le long terme : il ne s'agit pas simplement de survivre au choc climatique, mais de voir comment la génération touchée et la suivante vont s'en tirer. Par exemple, nous avons étudié le cas d'enfants nés pendant la sécheresse au Kenya et en Éthiopie, qui présentent des risques accrus de malnutrition. De même, en Inde, les femmes nées pendant la sécheresse de 1970 ont eu 20% de chances en moins d'aller à l'école, ce qui est une spirale négative en termes de développement humain.

Pour faire face à ces problèmes, les gens disposent d'un éventail de réactions. D'abord le rationnement alimentaire : on réduit la quantité de protéines ingérées, on réduit le nombre des repas, on trouve des substituts à la viande. Puis on réduit les dépenses, évidemment, et on cherche à se procurer de la nourriture en vendant ses biens.

Une autre possibilité est la migration, et c'est ce dont traitera notre prochain rapport. Nous essayons actuellement de trouver une corrélation entre changement climatique et migrations au moyen de cas concrets. Quels que soient nos efforts pour limiter le changement climatique, le monde se réchauffe, des gens sont en train d'en subir les effets, et nous devons les protéger. Mais la réponse n'est pas à la hauteur: la totalité de l'argent consacré chaque année à l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la CCNUCC¹ se monte à 26 millions de dollars, soit une semaine de dépenses contre les inondations au Royaume-Uni.

Les pauvres souffrent donc du changement climatique, et vont en souffrir de plus en plus. On risque de voir un retour en arrière du développement

1 Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique WEB : http://unfccc.int/

humain. Nous avons besoin de réduire les émissions et de favoriser l'adaptation au changement climatique, mais nous devons être très précautionneux quant à la façon dont nous allons mettre en oeuvre ces politiques, dans le respect total des droits de l'Homme.

Les stratégies d'adaptation doivent s'insérer dans des stratégies plus vastes de lutte contre la pauvreté. Gagner la bataille contre le changement climatique suppose des changements radicaux dans notre façon de penser l'interdépendance écologique, la justice sociale, et les droits des pauvres et des générations futures.



« L'Europe n'est pas à l'abri des inondations »

Andras VAG Coordinateur du projet EACH-FOR (Environmental Change and Forced Migrations Scenarios)

Le projet EACH-FOR¹ est financé par la Commission européenne et couvre des pays dans le monde entier. Mais c'est en tant que Hongrois et comme sociologue que je vais m'exprimer ici.

Les chercheurs et les décideurs politiques continuent de rejeter le terme de «migration climatique» lorsqu'il s'agit de l'Europe. Mais la destruction de zones cultivables, d'habitations, et le nombre énorme de personnes déplacées montrent que la situation est sérieuse. Entre 1998 et 2002, l'Europe a connu une centaine d'inondations qui ont affecté 1% de sa population, causant 700 morts, un demi-million de personnes déplacées et 25 milliards d'euros de dégâts. Dans les six dernières années, l'Europe a connu une augmentation des inondations destructrices. Et nous assisterons probablement dans les décennies à venir à un risque d'inondation grandissant et des pertes économiques plus importantes en Europe. Tout ceci aura des conséquences sur les migrations environnementales.

En 2006 le Danube a atteint son niveau le plus haut depuis un siècle. L'état d'urgence a été décrété dans la plupart des États des Balkans. Comment les populations locales ont-elles fait face? Ces pays post-communistes ont des infrastructures pauvres et un appareil d'État mal adapté. Quant à la Serbie, elle a été longtemps en guerre et sous le coup des sanc-

tions internationales. De plus, il existe une sorte de fatalisme propre à cette région, une passivité acquise sous les régimes autoritaires. On peut y ajouter une méfiance envers les efforts gouvernementaux. Enfin, l'Europe de l'Ouest a toujours eu tendance à considérer les Balkans comme un sac de noeuds qui doit régler ses problèmes tout seul. Mais la Roumanie et la Bulgarie sont désormais dans l'Union européenne et la Serbie espère en faire partie à l'avenir.

Il est de la responsabilité de tous les pays européens de venir en aide aux Balkans aujourd'hui. C'est d'ailleurs dans leur propre intérêt, puisque plus ces phénomènes se reproduiront à l'avenir, plus des gens quitteront leurs pays pour s'installer à l'Ouest.

Je voudrais vous parler des Roms, qui représentent environ 10% de la population en Slovénie, Roumanie et Bulgarie. Ils sont le groupe social le plus vulnérable de la région. Leurs conditions de vie sont très mauvaises. Beaucoup sont frappés par le chômage, vivent dans des conditions peu sûres, dans des ghettos urbains. Les inondations et les feux les menacent plus particulièrement, car leurs habitations sont souvent de mauvaise qualité et édifiées sur des zones non-constructibles. Ils souffrent aussi d'une mauvaise gestion de leurs problèmes par les autorités. Dans les années récentes, les évictions forcées de Roms ont fortement augmenté, et c'est un véritable problème pour les années à venir.

¹ WEB: www.each-for.eu



« Les pasteurs du Sahel n'ont pas attendu pour agir »

Saoudata ABOUBACRINE

Représentante de l'association pour l'épanouissement des femmes nomades Tin Hinan (Ouagadougou, Burkina-Faso) et secrétaire générale de l'Organisation des Femmes Autochtones Africaines (OFAA)

WEB: www.ipacc.org.za/fre/about.asp

Même si la situation actuelle de marginalisation et de pauvreté que vivent les pasteurs sahéliens résulte de plusieurs facteurs autres que le changement climatique, les effets dus à ce phénomène sont énormes. Le Sahel connaît une désertification sans précédent depuis au moins 30 ans, avec les conséquences que l'on sait : déplacements de populations, conflits fonciers et luttes armées. Et les cas d'inondations ne sont pas à négliger¹.

L'amenuisement des ressources naturelles affecte les peuples autochtones dans leur culture, leur développement social, économique et politique. La **perte des repères et de l'espoir** caractérise désormais des communautés qui ont toujours su se prendre en charge dans la dignité. Le nombre de migrants vers des zones moins affectées augmente chaque année.

Ces mouvements de population génèrent des conflits. Le Mali connaît des affrontements violents entre des mouvements armés et l'armée régulière. Au Niger, la situation est encore plus complexe. Les Touaregs de la région d'Agadez dénoncent le pillage de la seule nappe phréatique de la zone au profit de l'exploitation des ressources minières. Cette situation a malheureusement généré des exactions graves sur les communautés autochtones touareg, des arrestations de journalistes et des emprisonnements.

Réfugiés, déplacés climatiques, peu importe l'appellation de ce phénomène dramatique qui contribue à l'augmentation du contingent de réfugiés dans le Sahel, en Afrique et dans le monde. L'insécurité alimentaire induite par le changement climatique a conduit en 2005 à un déplacement massif des Touaregs burkinabés du Sahel vers la capitale Ouagadougou. Depuis plusieurs années, de nombreux Touaregs maliens sont réfugiés en Algérie ou en Mauritanie, où les croissants rouges locaux tentent tant bien que mal de les secourir. Ces groupes ont fui et continuent de fuir la famine liée au changement climatique.

Les communautés de pasteurs sahéliens n'ont pas attendu les premières sonnettes d'alarme pour agir, car elles ont toujours été les victimes directes de ce phénomène. Elles s'adaptent car leur vie en dépend. Mais les stratégies locales sont mises à mal par des facteurs divers. L'avancée du désert perturbe les transhumances et assèche les sources. Des politiques de développement et d'aménagement du territoire peu efficaces et douteuses ont marginalisé socialement, politiquement et économiquement les pasteurs, les rendant très vulnérables aux effets des changements climatiques. Des aménagements hydroagricoles surdimensionnés et maladroitement étudiés ont contribué à accélérer le déssèchement de tout le système lacustre, notamment de Faguibine, dans la région de Tombouctou, sans pour autant résoudre le problème de la sécurité alimentaire au Mali

Tout est fait en outre pour que les moyens modernes pour réhabiliter les ressources en eau ne soient pas à la portée de ces communautés, **y compris en les excluant des sphères de décision**².

Ces facteurs et bien d'autres affectent également insidieusement tout le mode de vie autochtone. Les emplacements des campements selon les heures et les saisons, l'orientation des tentes ou des cases, les vêtements, les périodes et calendriers de transhumance, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, sont des pratiques fortement menacées, alors qu'elles avaient été protégées depuis des millénaires.

Les pasteurs sont aujourd'hui les plus exposés aux effets des changements climatiques dont ils sont pourtant les moins responsables. Or le pastoralisme peut offrir des ressources alimentaires et garantir des moyens d'existence alternatifs lorsque la pression sur les écosystèmes devient trop forte.

Si tout le monde reconnaît que les pasteurs ont développé depuis des millénaires un mode de vie culturel, économique, social et environnemental pertinent, pourquoi alors ne parvient-on pas à **valoriser et prendre en compte leurs savoirs** pour contrer les effets du changement climatique³?

¹ D'après l'OMS, les inondations de 2008 au Bénin ont déplacé au moins 150 000 personnes.

² Par exemple au Sahel, presque aucun pays n'a ratifié la convention 169 de l'OIT, qui fait la promotion des droits des peuples autochtones, alors qu'elle fait partie des instruments qui pourraient aider à la résolution de ces questions.

³ Ce paradoxe est relevé notamment dans les rapports de la conférence sur le changement dimatique, l'adaptation et le pastoralisme, organisée en partenariat avec l'initiative mondiale pour un pastoralisme durable (2007). WEB: http://data.iucn.org/wisp/

« Où iront les Bangladais?»



Donatien GARNIER

Membre du collectif Argos, qui regroupe onze journalistes indépendants, spécialisés sur la question des réfugiés climatiques.

WEB: http://www.collectifargos.com

La presque totalité des eaux venant du Népal, du Bouthan et de l'Inde converge dans le delta du Bangladesh. Sur ce territoire grand comme un quart de la France vivent 150 millions de personnes, la plupart à moins de 10 m d'altitude.

Nous nous sommes rendus à Pankhali, un petit village du sud-ouest, situé en lisière d'une des plus grandes mangroves encore actives dans le monde, les Sundarbans. Abdul Mannan Molla habite une de ces maisons. Il nous a raconté la disparition des inter-saisons, qui a rendu les transitions plus violentes et bouleverse le calendrier traditionnel. Il nous a aussi parlé du changement du paysage, lié à une très forte salinisation des sols. Et des digues toujours plus hautes, qui peinent à contenir des inondations toujours plus nombreuses.

Devant la maison familiale, il y avait une pompe à main. Mais le puits est aujourd'hui complètement salé, et les femmes sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour trouver un point d'eau potable. Le sel stérilise également les terres cultivables. « Dans le temps, explique Mannan, on donnait le chaume du riz en pâture aux vaches, et on buvait du lait tous les jours. » Aujourd'hui, il n'y a plus de vaches, parce qu'il n'y a plus de riz.

Ce qui est très frappant au Bangladesh, c'est l'immense capacité de ce peuple à s'adapter à toutes les catastrophes qui s'abattent régulièrement sur le pays. La transformation des rizières en fermes de crevettes en est un exemple. Mais à surface égale, la riziculture employait dix fois plus de gens. Nombreux sont ceux qui, ne trouvant pas de travail dans les fermes de crevettes, se sont rabattus sur la grande mangrove des Sundarbans, qui regorge de poissons. Mais cet écosystème, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, subit une pression de plus en plus forte.

En allant passer deux fois dix jours dans cette région, nous avons pu vérifier à quel point le territoire était déjà affecté par le réchauffement climatique. Les migrations ont pour l'instant été évitées en grande partie par le recours à la mangrove, mais un certain nombre de villageois migre vers Dacca. Cette capitale de 13 millions d'habitants en comp-

tera 21 millions en 2015, c'est-à-dire demain. Car l'exode rural, limité dans le sud-ouest, est généralisé dans l'ensemble du pays, dont la plupart des régions sont concernées par le réchauffement climatique.

Facteur aggravant, **le Bangladesh est isolé**, et n'a que deux voisins. L'Inde d'une part, qui a construit une frontière presque hermétique¹, et le Myanmar-Birmanie de l'autre, également hostile à la migration des Bangladais dans son territoire. De plus ces deux voisins sont soumis aux mêmes problèmes climatiques que le Bangladesh, on l'a vu très récemment avec le cyclone Nargis.

La question est donc de savoir où iront les déplacés. On estime qu'en cumulant tous les facteurs climatiques pesant sur le Bangladesh, 30% du territoire deviendront invivables d'ici une cinquantaine d'années. Cela représente **des dizaines de millions de personnes**. Donc si l'on considère que le Bangladesh est déjà saturé en terme de population, je crois vraiment que ce pays pose la question d'une anticipation très forte des migrations climatiques : où doivent aller les Bangladais ? comment organiser leur migration ? comment faire en sorte que ces migrations se fassent dans le respect des droits de l'Homme ?

Je citerais volontiers Atiq Rahman, un scientifique qui dirige le Bangladesh Center for Advanced Studies, et selon lequel tout est une question de justice climatique : le Bangladesh émet une portion absolument dérisoire des gaz à effet de serre, et si on lie le réchauffement climatique à l'augmentation des gaz à effet de serre, il y a une question de responsabilité qui se pose. Ce dont le Bangladesh a besoin, c'est **qu'une justice climatique soit mise en place**, et qu'elle conduise à une mobilisation internationale avec des mesures concrètes et rapides sur la question des migrations climatiques, qui vont être un problème majeur pour le XXIe siècle.

¹ Les habitants de Pankhali, pour s'adapter à des pertes de revenus, allaient traditionnellement faire du commerce à Calcutta. Ils sont dans l'impossibilité de le faire aujourd'hui, puisque lorsqu'ils tentent de franchir la frontière, ils se font tirer dessus par les garde-frontière.



« Si nous n'inversons pas la tendance, nous partirons »

Panapasi NELESONE

Représentant des îles Tuvalu en Europe.

Tuvalu, ce sont neuf îles du Pacifique sud situées à mi-chemin entre Hawaï et l'Australie. L'altitude moyenne de ces récifs coraliens est d'un mètre seulement. La population totale est de 10 000 personnes pour 26 kilomètres carrés. Pour se rendre à Tuvalu, il y a deux vols par semaine depuis les îles Fidji, ce qui prend 2 heures. Les différentes îles sont reliées entre elles par bateau. Ce qui peut prendre de 6 à 24 heures selon les îles.

Nous subissons depuis peu des marées de printemps de forte amplitude, surnommées king tides. Ces marées atteignent des zones du territoire qui avaient toujours été préservées jusqu'ici. Elles ont affecté nos récoltes et ont accentué l'érosion des côtes. Les infiltrations d'eau salée ont détruit les cultures et autres végétaux, comme elles ont contaminé nos réserves d'eau souterraines. Les marées ont aussi endommagé des maisons et provoqué une remontée des eaux souterraines polluées par les fosses septiques et les produits chimiques, avec pour résultat une augmentation des cas de maladies infectieuses.

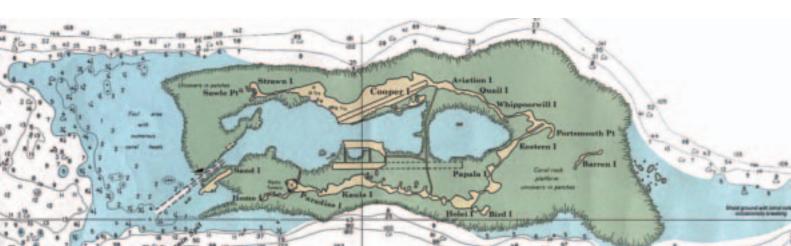
Les tempêtes, cyclones et vents violents atteignant parfois 300 km/h sont de plus en plus fréquents. Lorsque ces tempêtes coïncident avec une grande marée, nos îles sont de plus en plus souvent frappées par des vagues soudaines. Des vagues ont ainsi submergé une partie de l'île principale, Funafuti, provoquant des dégâts importants. La gestion de l'impact de l'intrusion d'eau salée, les travaux de réparation et l'évacuation des sinistrés sont très coûteux. Mais nous avons un budget très limité, et pour débloquer ces fonds, nous sommes contraints de supprimer des postes budgétaires dans des services fondamentaux comme l'éducation ou la santé.

En plus de provoquer des dégâts matériels, ces vents, ces tempêtes **perturbent complètement les services de base**. En cas de vents violents, ou lorsque tout est recouvert d'eau, nous ne pouvons pas transférer les malades sur Funafuti, ni *a fortiori* évacuer les cas les plus graves vers l'étranger. De plus, aucun navire ne pouvant circuler vers Tuvalu ni entre les différentes îles, ces dernières ont connu des pénuries alimentaires.

Les sécheresses aussi sont de plus en plus fréquentes, et durent de plus en plus longtemps. Comme nous n'avons pas de rivières, nous dépendons largement de l'eau de pluie. Le manque d'eau a fortement pesé sur les réserves souterraines, en affectant la faune et la flore dans leur ensemble. Nous avons des centrales pour dessaler l'eau de mer, mais avec l'augmentation continue des prix du carburant, cela coûte de plus en plus cher.

Si nous n'inversons pas la tendance actuelle au réchauffement climatique, ceux qui vivent dans des pays de faible altitude partiront. Notre gouvernement a déjà pris contact avec plusieurs pays afin d'apporter un soin particulier à ceux qui choisissent de migrer. La Nouvelle-Zélande a répondu positivement à notre appel avec un programme baptisé *Pacific Access Category*, qui établit des quotas de migrants pour différentes îles du Pacifique. Le quota de Tuvalu est de 75 personnes par an¹, mais les candidats doivent satisfaire à un certain nombre de critères pour être éligibles à la migration vers la Nouvelle-Zélande.

¹ Ce quota est de 75 personnes pour les îles Kiribati, et de 250 pour le Tonga.



SESSION 2 présidée par Hélène Flautre



Orateurs: Andrew Morton, Patrice Burger, Philippe Boncour, Harry Wijnberg.

« En matière d'adaptation, les idées sont souvent déjà là »



Si vous voulez un exemple des conséquences de l'inaction, j'ai lu une très bonne analyse qui expliquait comment la désertification au Darfour allait générer des conflits entre les différentes tribus. Cet article datait... des années 1970.

Nous devons comprendre qu'il y a dans les conflits une combinaison de facteurs : vulnérabilité géographique, fragilité des sols, croissance de la population, gouvernements défaillants, initiatives de développement ratées, et enfin instabilité climatique. Donc le point clé, c'est que les causes premières sont bien plus que le seul changement climatique, et que par conséquent les solutions ne doivent pas être focalisées sur ce seul aspect.

Nous n'avons pas besoin d'imposer des solutions radicalement neuves, les idées sont souvent déià là. Si vous regardez par exemple les pastoralistes du Sahel du nord, et notamment ceux du Darfour, ils disposent d'un éventail de stratégies : stockage des ressources, changement dans la composition des troupeaux (passage des dromadaires aux chèvres, par exemple), choix de nouveaux parcours de transhumance, augmentation des coupes d'arbres comme substitut à l'herbe pour le fourrage, abandon du pastoralisme pour les cultures sur terrains secs, exode massif vers les villes (Khartoum croît de 5% par an) et enfin, la stratégie qui consiste à s'emparer de la terre d'autrui, ce qui est possible au Darfour en raison d'une situation de non-droit générée par le conflit. On voit donc que le conflit et la migration ne sont que deux stratégies parmi d'autres, et que toutes les stratégies d'adaptation ne sont pas destructives.

Andrew MORTON

Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, responsable de l'antenne post-conflit et post catastrophe naturelle.

WEB: http://postconflict.unep.ch/

L'ONU recommande une approche coordonnée, pour améliorer l'efficacité des efforts entrepris aux niveaux nationaux. C'est le principe de l'idée baptisée « Alliance contre le changement climatique et migrations environnementales », soutenue par le PNUE, l'OIM¹ et l'Université des Nations-Unies². Ce n'est pas un système légal, ni une structure de travail rigide, mais un forum organisé.

Malgré des statistiques déprimantes, investir dans l'adaptation est possible. Il est probable que ce sera un nouveau boulevard pour des investissements de toutes sortes. Ces financements sont bienvenus, mais ne devront pas perturber les programmes qui tiennent compte des besoins et de la réalité du terrain. Ils devront aussi avoir une **rationalité économique**. Il y a des fonds pour la paix qui coûtent très cher et qui n'ont pas un ratio coût / efficacité très favorable. Il est possible d'utiliser l'argent pour l'adaptation au changement climatique correctement, car il y a déjà une bonne expertise et une bonne connaissance du terrain disponible. La seule chose qui manque, c'est un financement stable.

¹ Organisation Internationale pour les Migrations. WEB: http://www.iom.int/

² WEB: http://www.unu.edu/

« Le sud a bien des leçons à nous donner »



Patrice BURGER

Directeur du CARI (www.cariassociation.org), co-fondateur du Groupe de travail français sur la désertification et du réseau eniD (european networking initiative on desertification)

On a longtemps refusé d'évoquer l'environnement dans les questions de développement. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Il faut maintenant accepter de regarder globalement l'habitabilité de la Terre, en matière de lutte contre la pauvreté d'une part et de gestion de l'écosystème global d'autre part. Si on ne résoud pas ces deux problèmes, l'avenir sera plus que sombre pour les générations futures.

La désertification touche environ 1,5 milliard de personnes, et un tiers des terres émergées de la planète. Cela veut dire qu'en termes de départs programmés, il y a du monde dans les starting**blocks**. La plupart des habitants des zones arides n'ont pas attendu pour adopter des stratégies d'adaptation, et vivent dans des milieux où ni vous, ni moi ne pourrions vivre. Mais par suite du changement climatique, ou pour des raisons de mauvaises politiques publiques, l'équilibre déjà instable risque d'être rompu. C'est à cet instant précis que se pose la question du départ. Partir n'est jamais la première solution, car des constructions sociales extrêmement fortes permettent de faire face à des situations de dégradation de l'environnement et de l'économie. Et ceux qui partent au final sont délégués par leur famille, leur village ou leur ethnie, qui se sont cotisés pour les envoyer ailleurs et permettre un retour d'argent.

Des écosystèmes entiers sont menacés par les tendances actuelles et des populations entières sont sous perfusion. Par exemple les oasis sont en train de mourir, dans la plupart des pays du monde, par baisse des ressources en eau et par manque de force de travail. Dans la plupart des oasis marocaines, 80 % des revenus de la population locale dépendent déjà de la migration.

Peu d'États ont une politique de gestion des ressources naturelles qui allie protection et valorisation. L'aide publique au développement des pays de l'OCDE régresse, ce qui est scandaleux, et pas du tout en phase avec la tension actuelle, mais de surcroît cette aide publique ne cible quasiment jamais les ressources naturelles. Les politiques publiques, notamment agricoles, qui permettraient l'augmentation des productions vivrières et le main-

tien de la fertilité des sols sont quasi inexistantes. Pire, depuis 40 ans on assiste à un désinvestissement massif sur toutes les questions de développement rural. Comme cela fait 20 ans que de nombreuses voix ont prévu les problèmes alimentaires d'aujourd'hui sans être entendues. Ce qui est arrivé résulte du fait qu'on n'investit pas dans ces populations, qu'on ne leur donne pas accès aux facteurs de production qui leur permettraient de s'investir dans leur sécurité et leur souveraineté alimentaire, qu'on les forme insuffisamment en matière agricole. Aussi parce qu'on ne s'appuie pas sur leurs importantes connaissances, en matière de gestion des parcours par exemple. Enfin parce que les systèmes de production industrielle sont totalement inadaptés à ces régions touchées par la désertification et la dégradation des terres.

Les prédictions pessimistes sur ce qui va se passer dans 20 ans n'ont jamais eu les faveurs des hommes politiques et de la décision publique construite sur le court terme. Il semble qu'on a toujours besoin d'être au pied du mur, dans l'impasse totale, pour prendre des mesures. Le GIEC¹ par exemple n'a pas été pris au sérieux dans ses premières alertes sur le changement climatique. Il a fallu une collecte de constats divers sur l'élévation des températures, la fonte des glaces et des neiges éternelles, et un prix Nobel pour que cette question remonte dans les priorités. Et nous ne sommes qu'au début, la crise énergétique globale étant encore largement passée sous silence mais nous permettant provisoirement de masquer dans un gaspillage immense de ressources fossiles la dégradation massive des ressources qui nous seront le plus nécessaires demain.

En même temps, on assiste peut-être à une modification de comportement historique; après cinquante années de dogmatisme pour le modèle agricole industriel, j'ai vu passer récemment le rapport sur l'agriculture de l'IAASTD² dans lequel il est dit « il faut réformer globalement les politiques

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. WEB : http://www.ipcc.ch/

² International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development. WEB: http://www.agassessment.org/

agricoles dans le monde ». Ce sont tout de même 400 experts et 65 pays qui le disent !

Quant aux agrocarburants, aux OGM, à la séquestration du carbone, ce ne sont que des techniques, et pas la solution massive qui va s'adresser aux plus pauvres de la planète.

En tant que citoyen, je crois que **l'Union euro**péenne a un rôle historique et doit donner l'exemple. À la fois par des mesures d'atténuation du changement climatique, dont elle fait partie des grands responsables, mais aussi par une politique d'aide au développement qui soutienne l'adaptation, pour ceux et celles pour qui c'est encore possible. Il faut accepter de changer de point de vue et prendre la question plus globalement. Que nous enseigne-t-elle en termes de modes de production, de consommation et de développement adaptés à leur milieu ? Quels sont les choix à faire qui permettraient au plus grand nombre d'avoir une vie digne ?

Dans ce débat je trouve que le sud a jusqu'ici été extrêmement patient ; et aussi qu'il aurait beaucoup d'enseignements à nous donner sur sa capacité de frugalité.

« Les migrations ont des aspects positifs »



Philippe BONCOUR

Organisation internationale pour les migrations, chef de la division «Dialogue international sur la migration».

WEB: http://www.iom.int/

La notion de réfugié climatique ne s'applique pas en droit international aujourd'hui. Il est important que les agences et différentes ONG intéressées se réunissent pour qu'on ait un débat véritable sur ces questions : les termes définissent l'éligibilité ou non à un certain nombre d'instruments et de protections juridiques reconnus.

Il n'est pas question des déplacements de personnes dans le cadre de la négociation de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique. Il y a là un questionnement qui ne peut être porté que par les États membres mais qui a une extrême importance.

Un certain nombre de programmes de recherche visent à essayer de mieux mesurer **jusqu'à quel point les déplacements de personnes sont effectivement liés à l'évolution de l'environnement**. Cette question de degré est essentielle dans la définition. Un migrant se déplace pour diverses raisons. La relation entre les changements climatiques et les migrations n'est ni linéaire ni unilatérale. Au Sahel, il y a des régions où la migration est une tradition et même une étape d'un processus initiatique (comme au Mali).

Les pays les plus pauvres sont les premiers touchés par les dégradations de l'environnement. Mais il est faux de dire que ce sont les plus pauvres parmi les plus pauvres qui migrent. Ils n'en ont pas les moyens. Rester n'est pas forcément un choix, et partir n'est pas non plus forcément la conséquence d'une incapacité à s'adapter.

Les migrations ont des aspects positifs. Elles soulagent la pression démographique sur place, et permet des renvois d'argent, des investissements et des transferts de compétences. Au Mali, un certain nombre de périmètres irrigués doivent beaucoup à des migrants revenus temporairement ou non dans leur pays.

En cas de catastrophe majeure, la communauté internationale se mobilise massivement, parce qu'il y a une urgence immédiate. Pour les gouvernements, il s'agit d'un financement unique, et vis à vis de la presse et des opinions publiques nationales, il y a un impact non négligeable. Mais soutenir des efforts d'adaptation de plus longue durée implique des coûts budgétaires importants. Ce n'est **pas visible**, **pas vendable**. Dès lors, il est beaucoup plus difficile de collecter des fonds pour ce type de programmes. À Monterey en 2002, des engagements très précis ont été pris par la communauté internationale sur le pourcentage du PNB consacré à l'aide au développement. Seule une poignée de pays a finalement rempli ses engagements.

Aux yeux de l'OIM, les migrations ne sont pas une chose négative. Nous pensons qu'elles doivent être gérées au sens noble du terme, en gardant au centre des choses l'être humain, qui doit pouvoir bénéficier de ses droits quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve et le pays dans lequel il est.



« Les Pays-Bas ne se sentent plus protégés derrière leurs digues »

Harry WIJNBERG

Directeur de LISER (Living space for environmental refugees)

Co-auteur du document «Toledo Initiative on Environmental Refugees, la restauration écologique».

WEB: http://www.liser.org | http://terra.rezo.net/IMG/doc/Toledo_Initiative.doc

Dans un film, un journaliste demande à une femme dans un désert en Somalie « Êtes-vous une réfugiée politique ou environnementale ? » La femme répond « les deux ». Mais dans le système international, vous êtes soit dans une case, soit dans l'autre. Alors de qui parlons nous ? Migrants, migrants forcés, réfugiés : c'est un continuum. On parle de personnes et d'un phénomène, de petits pays et d'énormes régions, d'États volontaires et d'États réticents, de prévisions et d'événements.

Il est facile de se procurer des données empiriques sur les catastrophes soudaines, mais beaucoup plus difficile de trouver des études sur les phénomènes lents. Sans doute parce que ceux-ci supposent des études longitudinales, bien plus coûteuses. Pourtant, cette catégorisation est artificielle, car les catastrophes climatiques sont les épiphénomènes d'une tendance de fond. De plus, il y a presque toujours combinaison de causes humaines (économiques et politiques) et naturelles.

Les migrants environnementaux ne sont pas encore recensés dans les études sur les catastrophes. Après le tremblement de terre du Sichuan en Chine, on ne sait pas encore combien de personnes ont été déplacées, alors qu'on connaît le nombre de morts, de rescapés, ou de sans-abri.

Le risque de l'approche occidentale, focalisée sur la bataille contre le CO₂, est que des initiatives pleines de bonne volonté peuvent provoquer malgré elles des déplacements de populations. Par exemple avec la reforestation industrielle ou la culture

des agro-carburants. Dans nos pays, des politiciens et des grandes entreprises envisagent un recours accru à l'énergie nucléaire, afin de faire baisser les émissions. Mais la question est délicate : certains des problèmes posés par l'énergie nucléaire, comme les déchets ou le terrorisme, pourraient conduire à des déplacements massifs de population.

Aux Pays-Bas, il y a encore deux ans, on se sentait bien en sécurité derrière les digues. Mais un changement de paradigme est en cours. En 700 ans, les Néerlandais ont construit 4000 polders. Le plus bas est à 6,5 mètres sous le niveau de la mer. Avec la hausse du niveau de la mer, les crues des fleuves, et l'inclinaison du sol, la partie occidentale du pays est menacée. Plus de 60% de notre population vit sous le niveau de la mer¹. Peut-être que nous ne faisons pas encore suffisamment pour résoudre le problème, mais au moins nous travaillons à ne pas l'aggraver. À mes yeux, c'est le premier pas vers l'adaptation.

Il y a aujourd'hui une lutte entre ceux qui croient aux réfugiés climatiques et ceux qui n'y croient pas. Je pense qu'il est très important de collecter de l'information scientifique, de demander des contre-expertises, d'utiliser les images et de diffuser les exemples internationaux lorsqu'ils sont pertinents.

¹ À cause de cette prise de conscience, les politiques ont annulé un plan de 30 000 nouvelles maisons dans un polder près de Rotterdam (Zuidplaspolder), situé entre 4 et 6 mètres sous le niveau de la mer.





Orateurs: Christel Cournil, Frank Biermann, François Gemenne, Cecilia Tacoli.



« Quelle protection juridique pour les réfugiés climatiques ? »

Christel COURNIL

Maître de conférences en Droit public à l'Université de Paris XIII (IRIS) / WEB: http://iris.ehess.fr/

Le concept de réfugié climatique n'existe pas en droit international. La « boîte à outils » des instruments juridiques existants est assez décevante¹ pour les protéger.

La Convention de Genève est entièrement basée sur une approche individuelle des Droits de l'Homme, alors que les migrations climatiques seront vraisemblablement collectives. Pour obtenir le statut conventionnel, le demandeur d'asile doit avoir guitté son pays d'origine, c'est-à-dire franchi une frontière internationale. Or, les réfugiés climatiques risquent d'être des déplacés internes (au moins dans un premier temps), c'est donc une importante limite du texte conventionnel. De plus, la Convention de Genève est basée sur le respect du principe de non-ingérence et de souveraineté des États. Imaginer un outil nouveau qui dépasserait ces deux principes fondamentaux serait une révolution en droit international. Par ailleurs, la politique communautaire d'asile et d'immigration n'offre pas plus de possibilités puisqu'elle est actuellement plutôt tournée vers une politique de fermeture des frontières. Au sein du droit inter-

Alors quelle protection offrir ? Doit-on offrir la même protection à tous ? Une protection internationale ? Ou des protections locales, avec une politique de décentralisation qui mettrait les autorités locales au centre des protections ? Pourquoi pas une protection régionale voire continentale ? De plus, la protection juridique renvoie à un statut et à des droits. Mais quels droits? Regroupement familial, libre circulation, naturalisation, droit au travail, respect des cultures locales ? Il faut laisser une place aux choix et à la participation des populations locales aux éventuels programmes de réinstallation. Parler d'une protection juridique pour les réfugiés climatiques, c'est donc soulever des questions cruciales et complexes². Je voudrais surtout évoquer ici cinq pistes de protections juridiques possibles et toutes discutables.

1) La première piste consisterait à **renforcer la protection des personnes déplacées internes** en

national des droits de l'Homme (Pacte international des droits civils et politiques), on trouve des articles qui pourraient éventuellement aider à construire une protection pour les réfugiés climatiques sans pour autant proposer une protection directe, « clef en main ».

¹ Sur les faiblesses du droit cf.: Cournil Ch., « Vers une reconnaissance du « réfugié écologique ? Quelle(s) protection(s) Quel(s) statut(s) ? », Revue du droit public, juillet-août 2006, n° 4, p. 1035-1066. Magniny V., Les réfugiés de l'environnement – Hypothèse juridique à propos d'une menace écologique, Thèse de Doctorat, Université Paris 1, 25 mai 1999, 646 pages. WEB: http://terra.rezo.net/article689.html

² Questions développées cf. : Cournil Ch. et Mazzega P., *Réflexions prospectives sur une protection juridique des réfugiés écologiques*, Revue Européenne des Migrations Internationales, 2007, (23), 1, p. 7-34.

- l'intégrant dans le droit international positif. Cette solution permettrait d'englober tous les déplacés (victimes de catastrophes naturelles, écologiques, humanitaires, conflits armés, etc.) sous une même protection, en surmontant la difficile définition du réfugié climatique. La limite principale de ce concept de personnes déplacées internes est qu'on laisserait aux États (dans lesquels il y a des personnes déplacées) la charge de l'accueil. Or on sait que cette charge sera lourde pour les pays pauvres.
 - 2) La deuxième piste viserait à **ajouter un proto-cole à la Convention de Genève.** Cette solution présenterait l'avantage de bénéficier de l'expérience des autorités compétentes pour délivrer le statut conventionnel aux réfugiés climatiques (comme l'OFPRA en France). Ces dernières pourraient mettre en œuvre le protocole rapidement s'il était ratifié (ce qui risque d'être difficile). Mais on exclut de ce fait les déplacés internes puisque ce texte ne protège que ceux qui ont franchi les frontières internationales. Enfin, modifier la Convention de Genève avec un protocole, c'est s'exposer à un risque d'implosion du droit d'asile et plus largement de tout l'édifice du droit international des réfugiés.
 - 3) Une troisième piste consisterait à adopter une nouvelle Convention internationale sur mesure pour les réfugiés climatiques. Ceci relève actuellement du « droit fiction »! L'avantage serait une autonomie de la question des réfugiés climatiques par rapport à la Convention de Genève. L'inconvénient est qu'une telle convention aurait du mal à être adoptée dans le contexte actuel de crispation et de fermeture des frontières. Sans compter que sa mise en œuvre sera financièrement très lourde pour les États si aucun dispositif financier n'est prévu.

- 4) La quatrième proposition de protection pourrait être **une protection bilatérale anticipée**, avant la catastrophe. Par exemple, on pourrait imaginer un accord bilatéral entre la Nouvelle-Zélande et Tuvalu. Mais dans ce cas l'obligation de protection pèserait uniquement sur le pays d'accueil, sans compter que cette solution priverait les victimes du choix d'un lieu de destination. Le seul avantage d'un tel accord est qu'il pourrait organiser l'accueil avant la « catastrophe », la montée du niveau de la mer. C'est donc une solution pragmatique.
- 5) Enfin comme l'a proposé le « Global Governance Project »³ en novembre 2007, on pourrait annexer un protocole à la Convention des Nations Unis sur les changements climatiques de 1992. Ce protocole offrirait une protection sui generis aux réfugiés climatiques avec une reconnaissance légale en droit international. Cette proposition lierait la question des réfugiés climatiques à la responsabilité des États dans le changement climatique et insérerait, ainsi, les migrations dans la lutte contre le changement climatique. Ce projet propose également de créer des institutions pour les réfugiés climatiques, avec une véritable gouvernance : institutions, comité de reconnaissance, programmes de réinstallation, etc. Il faudra en outre réfléchir à un fonds: les protections juridiques doivent s'accompagner de mécanismes financiers.

Pour plus de détail sur les propositions de protection cf. : Cournil Ch. (2008), À la recherche d'une protection pour les « réfugiés environnementaux » : actions, obstacles, enjeux et propositions, à paraître dans la revue Asylon(s). WEB: http://terra.rezo.net/rubrique101.html

« Nous avons causé le problème, nous devons le résoudre »



Frank BIERMANN
Professeur à l'Institute for Environmental Studies (Amsterdam)
Directeur du Global Governance Project

WEB: http://www.ivm.falw.vu.nl/ http://www.glogov.org/

Le point de départ de notre étude¹ était la question : « quels sont les mécanismes de gouvernance qui existent et quels sont ceux dont nous avons besoin ? »

Il est très important de clarifier les différences entre

les réfugiés climatiques potentiels et les réfugiés politiques.

1. Les textes sur les réfugiés politiques prévoient que si la situation politique s'améliore, alors le retour est envisageable. Dans le cas des réfugiés climatiques, il s'agit de déplacements définitifs.

³ http://www.glogov.org/images/doc/WP33.pdf

¹ WEB: http://glogov.org/images/doc/WP33.pdf

- 2. La Convention de Genève est fondée sur l'idée de persécution personnelle, sur des droits individuels. Dans le cas des réfugiés climatiques, on ne parle pas d'individus, mais de villages, de zones littorales, de villes, voire de provinces, de régions, ou même de nations entières. Ce sont donc des entités collectives qui sont en jeu ici.
 - **3.** À la différence des réfugiés politiques, les réfugiés climatiques sont prévisibles dans une certaine mesure. On ne peut pas prédire une guerre civile, ni une répression politique en 2020 ou 2030. Mais nous pouvons prévoir, dans les limites de nos études, quelles sont les zones de la planète où les gens subiront probablement le changement climatique et seront contraints de migrer. C'est une différence très importante pour la conception d'un mécanisme de gouvernance.
 - **4.** Les réfugiés politiques ne sont pas responsables de leur maux, mais la responsabilité est régionale ou nationale. Dans le cas des réfugiés climatiques, la responsabilité incombe aux pays émetteurs. Il y a donc un lien juridique différent dans les deux cas.

Comme beaucoup, nous pensons qu'amender la Convention de Genève est politiquement infaisable, et que sa structure même n'est pas adéquate pour appréhender ce problème. D'autres agences comme le PNUE sont plus à même d'agir. Nous proposons donc un protocole qui serait ajouté à la Convention des Nations-Unies sur le changement climatique. Il concernerait la reconnaissance, la protection, et la réinstallation des réfugiés climatiques. Bien sûr il s'agit d'une vision à long terme, cela ne se serait pas négocié dans les quatre ou cinq ans à venir.

Ce protocole comprendrait une procédure décisionnelle reposant sur quelques principes :

La **réinstallation planifiée** : à l'inverse d'une gestion de l'urgence, une vision à long terme pourrait inclure des programmes de réinstallation volontaire sur des années voire des décennies.

Des **droits collectifs** pour ces populations, là où la Convention de Genève ne reconnaît des droits qu'aux individus.

Un **soutien international** aux mesures nationales, notamment de réinstallation. C'est une différence importante par rapport à la Convention de Genève, où le réfugié est défini par le manque de soutien de la part des autorités de son pays.

Un partage international du fardeau financier, qui établirait un lien avec l'article 3 de la Convention sur le changement climatique. Un tel protocole permettrait de favoriser l'identification de certains villages, agglomérations, nations... De cette liste découlerait un certain nombre de droits et de mesures de soutien. C'est un processus éminemment politique, car toutes ces mesures seront extrêmement coûteuses.

Au plan financier, nous pensons qu'il est important d'établir une distinction entre deux types de réfugiés climatiques. Les pays affectés par la montée des mers pourraient négocier des accords pour que ce coût soit entièrement supporté par la communauté internationale, selon une formule de distribution qui serait à discuter. Mais pour d'autres types de causes, pas entièrement liées au problème climatique, il faudrait appliquer le principe d'un financement supplémentaire.

Comment lever ces fonds ? Des idées de financement automatique, comme les **taxes sur le transport aérien**, méritent d'être explorées. Elles représentent un coût assez faible pour les consommateurs, mais des revenus potentiellement énormes. La question est : « qui pourra gérer ces sommes ? ». L'université d'Oxford a fait une bonne proposition, avec des estimations de la somme à payer par billet d'avion, et les bénéfices qui en seraient retirés. C'est un sujet polémique aujourd'hui, mais je pense que dans dix ou vingt ans, ce sera un mécanisme standard pour financer ces programmes globaux dont nous avons besoin.

Il y a bien des problèmes délicats que nous n'avons pas abordés. Par exemple la définition du réfugié climatique dans le cadre des négociations politiques. Que fait-on si des grandes nations estiment que la moitié de leur population est affectée par le changement climatique et doit être déplacée ? C'est un scénario qui n'est pas irréaliste, et nous n'avons pas de solution toute prête. Que fait-on pour les pays qui ne veulent pas ouvrir leurs frontières ? Je pense que la plupart des réfugiés seront des déplacés internes, mais que fait-on dans un cas comme celui du Bangladesh, qui a été évoqué ce matin, où Inde et Birmanie ne sont pas enthousiastes à l'idée d'accueillir des millions de Bangladais ?

Il y a donc de nombreux problèmes politiques à résoudre, mais ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes que nous ne devons pas les résoudre. L'Europe a causé le problème dans une large mesure, et il est de sa responsabilité de proposer des solutions, avec les Américains et d'autres. Nous sommes à l'origine du problème, nous devons le résoudre.



Pour des mécanismes de compensation et d'assurance

François GEMENNE

Université de Liège (CEDEM) et Sciences Po Paris (CERI) Membre du comité de direction d'EACH-FOR (Environmental Change and Forced Migrations Scenarios)

WEB: http://www.each-for.eu http://gemenne.wordpress.com

Le changement climatique repose sur une triple inégalité. Premièrement, nous savons grâce aux travaux du GIEC, que les pays qui sont les moins responsables sont aussi ceux qui seront les plus touchés par les impacts du changement climatique. Ensuite, les régions qui seront les plus touchées sont aussi les moins développées économiquement, et sont moins capables de s'adapter. Enfin il y a une dimension intergénérationnelle : en raison de l'inertie climatique, ce sont nos enfants et petits enfants qui payeront le prix de nos émissions d'aujourd'hui, tout comme nous payons le prix des émissions de nos grands-parents. La responsabilité historique est donc très importante.

Tuvalu, il y a quelques années, a envisagé d'attaquer les États-Unis et l'Australie devant la Cour Internationale de Justice pour violation de son intégrité territoriale. L'idée n'a pas eu de suite, mais elle est intéressante. Cela nous amène à nous poser la question de la dette écologique : peut-on dire que les pays du nord ont une dette particulière envers les pays du sud en ce qui concerne l'adaptation ? Jusqu'ici on a traité la question du climat comme celle d'un bien public global où toutes les nations contribueraient à leur façon. Mais pourraiton demain établir des liens de responsabilités directs entre certains pays? Voilà une question importante pour les négociateurs du protocole qui suivra celui de Kyoto et, qui sera négocié à Copenhague en 2009¹.

On peut voir dans les migrations une conséquence dramatique du changement climatique, l'ultime recours de populations mises en danger, on parlera alors de migrations forcées. Et dans une perspective de justice, il faudra évidemment payer des compensations. On peut y voir aussi une véritable stratégie d'adaptation, même si c'est actuellement difficile, étant donné les politiques d'immigration de plus en plus restrictives.

Quand on considère la question du coût des migrations, il faut prendre en compte à la fois le coût des

compensations, des réparations des dommages, mais aussi l'allocation de ressources pour permettre aux populations de migrer. Donc les compensations ne sont pas seulement une question de dommages et de réparations, mais un problème politique : la question de l'assouplissement des politiques migratoires doit être posée dans ce cadre.

Les coûts de l'adaptation ne peuvent et ne doivent pas être supportés par les plus vulnérables. Or c'est ce qui se passe pour le moment. Il faut passer d'un modèle de **justice rétributive**, basée sur le principe de la punition ou du pollueur-payeur, à un modèle de **justice distributive**, qui a pour objectif d'égaliser les coûts et les bénéfices.

Pour prendre en charge ces coûts, on pourrait imaginer des mécanismes d'assurance basés sur la justice distributive. De la même façon que lorsque vous roulez en voiture, vous devez souscrire une assurance automobile pour les dommages que vous pourriez causer aux autres, les pays pourraient souscrire cette assurance, et pourraient en bénéficier dès lors que des dommages climatiques surviennent. Je suis conscient que c'est quelque chose qui heurte profondément nos convictions. Nos principes européens nous disent que celui qui a commis une faute doit payer. Mais si on accepte de faire abstraction de ce discours culturel pour accepter de voir ce qui peut être rationnel et qui peut marcher, je pense que c'est ce principe d'assurance qui a les meilleures chances de fonctionner et d'assurer la sécurité globale.

Il est important que les pays en développement contribuent à ce mécanisme, de la même façon que la feuille de route de Bali prévoit qu'ils contribuent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Évidemment, leur contribution ne serait pas la même que celle des pays développés, mais à la mesure de leur responsabilité dans le changement climatique. On peut imaginer de se baser sur les émissions historiques, les émissions par habitant, etc.

Pour mettre en œuvre un tel système, il faudra évidemment développer des mécanismes innovateurs, et mettre en jeu de nouveaux acteurs. Il faudra aussi déplacer la logique humanitaire, et envisager des déplacements de populations sur le long terme, et les traiter comme des migrations, pas comme de simples déplacements temporaires.

¹ http://www.copenhagenclimatecouncil.com/



« Nous devons construire avec les savoirs locaux »

Cecilia TACOLI

Directrice à l'institut international pour l'environnement et le développement

WEB: http://www.iied.org

Si nous ne soutenons pas les compétences et les responsabilités des gouvernements locaux, nous n'irons pas très loin avec nos initiatives. Il faut donc réfléchir beaucoup plus sérieusement à l'utilisation des fonds pour l'adaptation, qui sont sous-utilisés. Faut-il promouvoir des financements qui iraient audelà de l'aide au développement ? Faut-il accorder des fonds exceptionnels ou plutôt des crédits ? Ces problèmes sont trop souvent laissés aux experts, mais il serait bon que le public s'en empare.

Les migrations sont une des formes de l'adaptation, et ont fait leurs preuves pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Le changement climatique provoque deux types d'impacts, l'un progressif et l'autre brutal : les gens chassés par une inondation essaieront probablement de rentrer chez eux, alors que ceux qui sont poussés par la hausse du niveau des mers ou la désertification, sont beaucoup moins susceptibles de tenter ce retour au pays.

Tous les deux ans, les Nations-Unies publient un document très intéressant sur l'évaluation par les gouvernements de la répartition de leur population. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à se déclarer préoccupés par l'exode rural et l'urbanisation, qui ont augmenté de 50% dans les quatre dernières années. Ceci n'est pas une bonne nouvelle, car la migration pour des causes environnementales contribuera probablement à l'urbanisation.

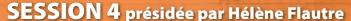
Alors que faire? Les villes ne sont pas ingouvernables, et souvent, s'il y a augmentation de la pauvreté c'est parce qu'elles ne sont pas gérées pour faire face à une croissance rapide. Cela peut être fait, et l'a d'ailleurs été en d'autres lieux. On peut dire la même chose des réinstallations après une catastrophe.

Cette question de la réinstallation a mauvaise presse. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'exemples de réinstallations planifiées plus ou moins forcées. C'est pourquoi il faut être vigilant, parce que nous jouons avec la vie des gens.

Mais la grande méprise, c'est de traiter tout ceci comme un **problème technique**, alors **qu'il s'agit un problème politique**. Il y a des exemples de relocalisations réussies, qui montrent que cela fonctionne lorsque les populations locales demandent des comptes à leur gouvernement, exigent de la transparence et un travail sérieux. Ce qui suppose des communautés organisées, capables de négocier avec les gouvernements locaux, parce qu'il est toujours plus difficile de négocier au niveau national.

Mais on n'obtient pas cela en permettant simplement aux gens d'aller à l'école. Il faut soutenir les organisations locales. Il faut enfin un support à long terme à la réinstallation et l'intégration des nouveaux arrivants. Car les gens sont souvent déplacés dans des zones déjà habitées, et on l'oublie trop souvent.

Nous devons construire avec la force et le savoir des organisations locales. Comment faire en sorte que ces acteurs soient écoutés et contribuent, négocient dans leurs propres intérêts ? Cela va demander un changement dans notre perception de ce que sont les migrations, à tous les niveaux. Si nous voulons parler des migrations climatiques, il faut faire en sorte qu'elles soient considérées comme une partie de la solution et non comme une partie du problème.





Orateurs: Victoria Tauli-Corpuz, Peter Gammeltoft, Daniel Ducarme, Marc Richir.

« Nos capacités d'adaptation ont été testées sur des milliers d'années »



Victoria TAULI-CORPUZ

Présidente du Forum permanent des Nations-Unies sur les peuples autochtones

WEB: http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/climate_change.html

Les peuples autochtones ne sont pas simplement des populations vulnérables. Ils ont contribué à l'atténuation du changement climatique, en luttant contre la déforestation, mais aussi contre la prospection et l'exploitation du charbon, du gaz et du pétrole. La capacité d'adaptation remarquable de ces peuples a été prouvée, car en dépit des changements survenus pendant des millénaires, nous continuons à habiter nos territoires et gérer les ressources naturelles selon des modes de vie traditionnels.

Paradoxalement, nous pouvons souffrir des mesures prises pour réduire l'impact du changement climatique. Par exemple, l'extension des agrocarburants et des monocultures ont forcé des populations autochtones à quitter leurs terres, de même que la construction de grands barrages hydroélectriques, ou la plantation de «puits à carbone» - les forêts d'eucalyptus par exemple.

Je pense donc qu'il faut différencier les responsabilités non seulement entre les pays, mais entre les peuples : ceux qui ont le moins contribué à la dégradation du climat ne devraient pas

souffrir des mesures prises pour y remédier!

Les Nations-Unies ont finalement adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, le 13 septembre 2007¹. Nous voudrions d'ailleurs remercier l'Union européenne pour avoir soutenu ce texte. Cette déclaration offre un cadre intéressant pour envisager les problèmes des populations affectées par le changement climatique. D'autant que nous pensons que les politiques et stratégies de lutte contre ce phénomène doivent être fondées sur les droits humains.

On lit par exemple dans l'article 10 que ces populations ne peuvent être enlevées de force à leurs terres, et qu'aucune réinstallation ne peut avoir lieu sans leur consentement préalable ni sans une indemnisation juste et équitable et la faculté de retour lorsque c'est possible. L'article 28 évoque une restitution des territoires ou ressources dégradés, ou lorsque cette restitution est impossible, une compensation juste et équitable. L'article 36 prévoit que les peuples autoch-

¹ http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html

tones, en particulier ceux dont les territoires sont séparés artificiellement par des frontières internationales, ont le droit de maintenir et de développer des contacts, relations et coopérations, y compris religieux, culturels, politiques économiques ou sociaux, avec leurs membres ou ceux d'autres communautés.

Nos capacités d'adaptation ont été testées sur des milliers d'années, et même si l'impact du changement climatique a fortement augmenté, je pense que la résilience qu'ont montrée les peuples autochtones partout dans le monde doit être renforcée et soutenue, techniquement et financièrement.

Dans le projet de déclaration, je voudrais souligner le point concernant la **cohérence des politiques européennes**. Ce point me paraît très important. En effet, certaines politiques européennes, comme le marché des émissions de gaz à effet de serre, ou l'augmentation de la production d'agrocarburants, ne sont pas forcément compatibles avec votre obligation de protéger les droits de l'homme et les peuples autochtones. Il en va de même des accords commerciaux. Car l'un des gros problèmes actuels dans le changement climatique, c'est celui des transferts de technologie : vous avez développé des technologies qui permettront de réduire les émissions, d'améliorer l'efficacité énergétique, etc. Mais beaucoup d'entre elles ne sont pas transférables aux pays en développement à cause des barrières qu'implique la propriété intellectuelle, barrières infranchissables par la plupart des pays, pour ne pas parler des peuples eux-mêmes.

« Nous devons mieux coordonner nos politiques »



Peter GAMMELTOFT

Commission européenne, DG environnement, en charge du livre blanc sur l'adaptation au changement climatique.

WEB:http://ec.europa.eu/environment/climat/adaptation/index_en.htm

Il est aujourd'hui parfaitement clair que les effets du changement climatique se font et se feront sentir quoi qu'il arrive malgré nos efforts d'atténuation. Voilà pourquoi nous travaillons à ce livre blanc sur l'adaptation, qui devrait être publié à l'automne 2008. Nous sommes au début d'un processus.

L'adaptation ne se fait pas en un jour, et implique bien des incertitudes sur l'impact du changement climatique, les conséquences des mesures de réduction, etc. Il faut bien comprendre que lorsque des gens sont déplacés, c'est parce que la réduction des émissions et l'adaptation ont échoué. Voilà le contexte dans lequel nous devons examiner toutes ces politiques. Les déplacements de population ne sont pas des phénomènes nouveaux. Nous mêmes, en tant qu'Européens, vivrions encore dans les grottes des Pyrénées si nous n'avions pas migré à la fin de la dernière glaciation. La migration est bien le résultat d'une pression extérieure, qu'elle soit sociale, économique ou environnementale.

Il est très difficile de faire des prédictions sur l'importance des phénomènes migratoires car nous ignorons quelles politiques de sécurité et de développement seront mises en place.

Nous ne devons pas oublier que **de bonnes politiques doivent avant tout permettre aux gens de rester sur place,** même s'il y a des cas où c'est impossible.

En matière de recherche, il est évident que nous manquons de données. Il faut aussi voir comment connecter la recherche européenne à la recherche globale.

En matière de gouvernance, nous avons effectivement des politiques disparates, qui ont besoin d'être mieux coordonnées. Nous avons besoin de liens par exemple entre les politiques liées au financement, aux études sur l'impact du changement climatique, et aux disparités sociales, régionales et économiques de ces impacts.



« Pour une Convention européenne sur les réfugiés environnementaux »

Daniel DUCARME

Membre de la sous-commission des migrations de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Député fédéral belge

WEB: http://assembly.coe.int/

Pour conduire des politiques adaptées, nous devons mieux différencier les problèmes liés au dérèglement climatique. Or la recherche actuelle ne conduit pas à ce type de résultats. Donc au-delà de la simple recherche sur l'évolution du climat, le Conseil de l'Europe insiste sur la recherche opérationnelle, la recherche appliquée.

La prise en considération du problème par les gouvernements locaux concernés est aussi un facteur déterminant. Un certain nombre de gouvernements, afin de conserver une stabilité politique à court terme, nient l'existence de dérèglements climatiques. Il faut poursuivre une attitude très ferme de conscientisation mais aussi de conditionnement des aides en fonction de cet objectif.

Dans la politique étrangère de sécurité et de défense de l'Union, en tout cas dans le document présenté au conseil européen de mars dernier¹, il y a un paragraphe concernant les réfugiés climatiques. Pourquoi ? Parce que tout problème conduisant au déplacement de populations, même momentané, conduit à des problèmes de sécurité.

Nous devons être prêts à intervenir immédiatement, dès qu'un problème se pose. La clause d'assistance mutuelle devrait pouvoir jouer sur le territoire du Conseil de l'Europe, mais aussi vis à vis de l'extérieur, en vertu d'une convention signée entre les pays.

Nous devons oser dire qu'il faut une définition propre en ce qui concerne les réfugiés environnementaux. Au Conseil de l'Europe, nous allons dans le sens de la définition proposée par l'OIM².

Nous avons besoin d'un instrument légal approprié et spécifique. Alors comment faire ? Il faut bien sûr poursuivre le travail de l'ensemble des partenaires dans le cadre des Nations-Unies, qui pourrait conduire à une convention internationale. Mais dans le même temps, parce que nous croyons qu'il pourrait y avoir des réticences des Etats-Unis, de la Chine, de la Russie, nous estimons que l'Europe doit prendre des dispositions. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne doivent travailler à une Convention européenne spécifique sur les réfugiés environnementaux.

Notre prochain rapport, qui s'adresse aussi à l'Union européenne, plaidera pour que cette question figure à l'agenda de la prochaine Commission. C'est un point politique vraiment majeur. Sans une Convention, instrument légal approprié, nous n'aurons pas la possibilité de faire la différence et de prendre en charge les réfugiés environnementaux.

 $^{1\ \} Changements\ dimatiques\ et\ s\'ecurit\'e\ internationale,\ consultable\ sur\ le\ site\ du\ Conseil:\ http://consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?id=1121$



« Éviter de créer un sentiment de malaise »

Marc RICHIR

Commission européenne, DG Justice, sécurité, liberté, pôle politique externe.

WEB: http://ec.europa.eu

La DG Justice Liberté et Sécurité commence seulement à s'intéresser aux questions relatives à la migration et au changement climatique. Je pense qu'il est nécessaire de tenir compte des efforts déjà développés dans ces domaines, notamment par la Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne. Il faut aussi développer le lien entre les interventions d'urgence, c'est-à-dire l'action humanitaire, et les interventions à long terme que sont les politiques de déve-

loppement. C'est une chose difficile à réaliser concrètement.

La Commission ne souhaite pas ouvrir un débat sur une modification de la Convention de Genève. Nous craignons comme beaucoup d'obtenir un effet contraire à celui espéré, c'est-à-dire une réduction de l'acquis. Nous devrions même éviter d'utiliser le terme de réfugié climatique, afin de faciliter les discussions.

² http://www.iom.int/jahia/Jahia/cache/offonce/pid/1674?entryld=16561

À ce jour, aucun pays, à part peut-être la Suède et la Nouvelle-Zélande, n'a voulu créer de précédent en acceptant explicitement les migrants climatiques en tant que personnes à protéger. Mais des exemples existent de concessions ponctuelles faites en matière d'immigration aux victimes de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, de nouveaux statuts de protection provisoire en matière humanitaire sont octroyés par de nombreux pays, et sont aussi une piste de réflexion.

Une autre voie est l'accroissement de la protection sur place dans les pays ou les régions qui sont touchés.

J'avoue avoir des difficultés à appréhender la relation entre migration et changement climatique d'une part, et les politiques migratoires de l'autre. C'est-à-dire que, si le lien de causalité entre changement climatique et migrations est indéniable, il est difficile à établir concrètement. Il est difficile d'isoler le facteur environnemental comme cause principale de la migration, et c'est une question importante si l'on veut octroyer une protection à des migrants climatiques. La décision de migrer tient généralement à un ensemble de raisons, et l'amplitude des phénomènes climatiques est également variable. Il faut informer sur l'urgence

de la situation, mais de manière objective et prudente, en évitant de créer un sentiment de malaise et d'incapacité du fait d'une communication qui mettrait l'accent sur une éventuelle invasion massive et soudaine de migrants en raison d'un changement des conditions climatiques.

Le changement climatique et la migration sont des phénomènes transversaux. Nos administrations nationales, communautaires ou internationales ne sont pas structurées de manière appropriée pour faire face à ce genre de problème, car elles le sont de manière sectorielle. Il serait donc intéressant de combler cette incapacité par la mise en place de mécanismes de coordination adéquats entre tous les secteurs.

La Commission est en train de s'ouvrir davantage sur les questions relatives aux liens entre migration et changement climatique, même si dans le contexte politique actuel, cette question pour l'instant n'apparaît pas comme une priorité dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. Il n'est pas exclu cependant qu'à moyen terme, au titre de l'approche globale des migrations, ce sujet fasse l'objet d'une attention spécifique.

(publicité)



PENDANT QUATRE ANS, le collectif Argos est allé à la rencontre des premiers « réfugiés climatiques », ces hommes et femmes déjà poussés à l'exil à cause du réchauffement du climat. De l'Alaska où se pose le problème du dégel des sols arctiques, aux îles Tuvalu, Maldives et Halligen pour illustrer la montée du niveau des océans, en passant par le Tchad et la Chine gagnés par la désertification, le Bangladesh qui subit l'inondation des deltas, le Népal victime de la fonte des glaciers, enfin les États-Unis où les cyclones sont de plus en plus violents. Soit, au terme de ce périple : neuf escales afin d'éveiller les consciences sur l'ampleur prévisible des mouvements de population et la perte d'une pluralité ethnique et culturelle.

« RÉFUGIÉS CLIMATIQUES »

Éditions INFOLIO. Préface de Hubert Reeves. Broché, 352 pages, 39 euros

ISBN-10: 2884740376 ISBN-13: 978-2884740371

LES MIGRATIONS CLIMATIQUES Une bibliographie sélective

Rapports

- Minorities rights international group, State of the world minorities 2008,
- « Climate Change and minorities »
- Rapport du PNUD 2007-2008, déc. 2007 « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé » http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/chapters/french/http://hdr.undp.org/en/media/hdr_20072008_en_complete.pdf
- German Advisory Council on Global Change (WGBU) en collaboration avec le PNUE, déc. 2007, « Climate change as a security risk ». http://www.wbgu.de/wbgu_jg2007_engl.pdf
- Global Governance WP n° 33 on Climate Refugees, nov. 07, « Preparing for a warmer world Towards a Global Governance system to protect climate refugees » http://www.glogov.org/images/doc/WP33.pdf
- IOM, 1er novembre 2007, Document de travail, 94e session « Miarations et environnement »
- N.P. GLEDITSCH, R. NORDAS, I. SALEHYAN, International Peace Academy , Mai 2007, « Climate change and Conflict : the migration link »

http://www.ipacademy.org/asset/file/169/CWC_Working_Paper_Climate_Change.pdf

- United Nation University , mai 2007, «Control, adapt or flee, how to face environmental migration?»
- CHRISTIAN AID, « *Human Tide, The real migration crisis* », mai 2007 http://www.christianaid.org.uk/stoppoverty/climatechange/resources/human_tide.aspx
- Parti Travailliste australien, 5-01-2006, « Our drowning neighbours »
- STERN N. (2006) « *The Economics of Climate Change* ». Report for HM Treasury

http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm

- Appel de limoges sur les réfugiés écologiques, 23-06-2005 http://www.liser.org/Appel%20de%20Limoges.pdf
- CONISBEE, M. & SIMMS, «the case for international recognition», New Economic Foundation, Environmental refugees, 2003

Revues

- Christel COURNIL, Pierre. MAZZEGA, « Catastrophes écologiques et flux migratoires : Comment protéger les réfugiés écologiques ? », in Revue européenne de droit de l'environnement, n°4, décembre 2006, pp.417-427
- Patrick GONIN et Véronique LASSAILLY-JACOB (2002) « Les réfugiés de l'environnement », Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI), Vol. 18, n°2, pp. 139-160.

http://remi.revues.org/document1654.html

Ouvrages

■ Collectif Argos, « Réfugiés climatiques », 2007 éd. Infolio

Articles de presse

■ Centre de nouvelles de l'ONU, 22-08-2008, « Changement climatique : Inde, Pakistan, Afghanistan et Indonésie très vulnérables, selon une étude OCHA/Care International »

http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=17131&Cr=climat&Cr1=

■ FAO, 8-8-2008 « Les populations autochtones menacées par le changement climatique »

http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2008/1000906/index.html

- Agence France Presse 28-03-2008 « Le Conseil des Droits de l'Homme s'empare du changement climatique »
- Le Monde, 11-03-2008, «Les minorités sont les premières victimes du réchauffement climatique »
- Communiqué OCDE, 4-12-2007 « Selon l'OCDE, le changement climatique pourrait multiplier par trois la population exposée à un risque d'inondations côtières d'ici 2070 »

http://www.oecd.org/document/4/0,3343,fr_2649_34487_39729732_1_1_1_1,00.html

■ Centre de nouvelles de l'ONU, 12-02-2007, « Climat : les petits États insulaires demandent une aide extérieure »

http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=15786&Cr=&Cr1=

■ PNUE, Communiqué, 10-12-2007, « PNUE : le changement du climat posera un risaue sécuritaire »

http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=15401&Cr=PNUE&Cr1=climat

- Le Monde, 28-11-2007, «L'ONU dénonce l'inégalité face au réchauffement climatique »
- Centre de nouvelles de l'ONU, 9-08-07 « PNUE : utiliser les savoirs traditionnels face aux changements climatiques »

http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14607&Cr=&Cr1=

■ PNUE, Communiqué, 22-06-2007, «La dégradation environnementale, source de tensions et de conflits au Soudan »

 $http://www.unep.org/Documents. Multilingual/Default.asp?DocumentID=512\&Artic\ leID=5621\&l=fr$

■ IRIN, Nouvelles et Analyses Humanitaires, UNOCHA 7-06-2007 « DJIBOUTI : Les pluies tardives affectent durement les éleveurs nomades »

http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=72620

■ Le Monde Diplomatique, avril 2007, Donatien GARNIER « Au Bangladesh, les premiers réfugiés climatiques »

http://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/GARNIER/14594

■ Le Monde avec Reuters et AFP, » 02-02-2007, « Le GIEC impute aux activités humaines l'ampleur du réchauffement »,

Internet

- Collectif Argos Exposition Photo: http://www.collectifargos.com/
- Association Tuvalu: http://www.alofatuvalu.tv/
- Revue Européenne des Migrations Internationales : http://remi.revues.org/
- Living Space for Environmental Refugees : http://www.liser.org/
- Environmental Change and Forced Migration Scenarios (EACH-FOR) http://www.each-for.eu/
- Blogtrotters-tuvalu: http://www.blogtrotters.fr/5-refugies-climatiques-du-tuvalu/
- Global Governance Project : http://www.glogov.org/
- Earth System Governance: http://www.earthsystemgovernance.org/
- Bangladesh center for advanced studies : http://www.bcas.net/
- Climate change adaptation in Africa :

http://www.idrc.ca/en/ev-94424-201-1-D0_T0PIC.html

- Red cross red crescent Climate center: http://www.climatecentre.org/
- GIEC: http://www.ipcc.ch
- OIM: http://www.iom.int/
- PNUE: http://www.unep.org/
- PNUD: http://www.undp.org
- UNHCR: http://www.unhcr.fr
- Forum des peuples autochtones :

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/multimedia.html

Ces actes sont une publication du groupe Verts / ALE au Parlement européen.
Secrétariat de rédaction et mise en pages : Martin Granger (normal@no-log.org)
Imprimé sur papier recyclé par l'Artésienne à Liévin (France).
Photographies intérieures : Parlement européen.
Photographie de couverture par Laurent Weyl (collectif Argos),
tirée de l'ouvrage « Réfugiés climatiques ».

